

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 30 JANVIER 2024

Convocation en date du : 22/01/2024

Nbre de membres en exercice : 15

Nbre de membres présents ou représentés : 12

Nbre de membres ayant pris part au vote : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Trente Janvier à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Etaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, Mme REBOUL Fanny, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents représentés : Mme GERVAIS Marie-Françoise (représentée par Mme Fanny REBOUL)
M. HAUWILLER Julien (représenté par Mr RICOU Yannic)

Absents excusés : M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme PRIMAULT Florence, M. REY Gérard.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2024.002 : Marché de Maitrise d'œuvre pour la rénovation du palais des sports

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée pour recruter un maître d'œuvre pour la rénovation du palais des sports. Vu la complexité de la mission une première étude de programmation a été réalisée par les sociétés SERMET et AD2x ; elle a servi de base pour la rédaction du cahier des charge de consultation pour le maître d'œuvre.

Cette consultation a été publiée sur la plateforme <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com/> le 19 octobre 2023 et au BOAMP et au JOUE le 20 octobre 2023.

Il s'agit d'une procédure formalisée.

La date de réception des offres était fixée au 27 novembre 2023.

A cette date les candidatures suivantes ont été reçues :

Raison sociale	Adresse	Ville
ATELIER PO & PO	24 RUE DES AMANDIERS	PARIS 20
SOLEA VOUTIER ET ASSOCIES ARCHITECTES	3 PL DE FONTREYNE	GAP
COSTE ARCHITECTURES MONTPELLIER	15 RUE LOUIS FIGUIER	MONTPELLIER
CHRISTOPHE RAYNAL ARCHITECTURE	58 BD FIFI TURIN	MARSEILLE 10
A26 ARCHITECTURES	165 bis RUE DE VAUGIRARD	PARIS 15
SOHO Architecture	30 QUAI PERRACHE	LYON 2EME
SOHO Architecture	30 QUAI PERRACHE	LYON 2EME
LEMARIE architecte	35 RUE DE TREVISE	PARIS 9

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 1^{er} décembre pour l'ouverture des plis toutes les offres sont jugées recevables, elle sollicite une analyse détaillée des offres.

La commission s'est réunie une deuxième fois le 21 décembre 2023 pour présentation de l'analyse. Il présente le rapport d'analyse.

Les critères définis au règlement de consultation sont les suivants :

Critères et sous-critères	Pondération
Prix des prestations	
Ce critère sera évalué sur la base du montant indiqué par le candidat dans son acte d'engagement	40%
Valeur technique	
Ce critère sera évalué sur la base du mémoire technique fourni par le candidat et au regard des sous-critères indiqués ci-dessous	60%
Note de synthèse précisant la compréhension de la problématique, la motivation de l'équipe et l'intention de l'équipe pour ce qui concerne projet architectural et technique en indiquant les contraintes et les spécificités de l'opération et ce, dans le respect de l'objectif calendaire du maître d'œuvre	20%
Descriptif de la méthodologie, de l'organisation et de la composition de l'équipe pluridisciplinaire dédiée à la mission comprenant notamment la présentation précise de chaque intervenant et de l'interlocuteur référent de la collectivité (nombre et dénomination précise des intervenants, avec indication pour chacune des personnes mises à disposition de leur rôle, la répartition de leur rôle au sein du groupement, leur expérience professionnelle et leurs formations en lien avec la mission de maîtrise d'œuvre)	20%
Fourniture d'un calendrier prévisionnel pour la durée totale de la mission de maîtrise d'œuvre avec le temps passé par phase, par prestataire, la répartition des honoraires et toutes précisions utiles sur le planning.	10%
Références similaires et/ou en adéquation avec le marché	10%

A l'issue de la présentation le classement s'établit ainsi :

		Atelier PO&PO	SOLEA Voutier associés Architectes	Coste Architecture	Christophe Raynal Architecture	A26 Architecture	SOHO Architecture	LEMARIE Architecture
CRITÈRE PRIX								
Note (40/100)		28,00	29,27	25,80	40,00	29,03	22,59	32,56
CRITÈRE TECHNIQUE								
Note (60/100)	/60	46	24	40	30	56	58	32
CRITÈRE TECHNIQUE + PRIX								
Note TOTALE	/100	74,00	53,27	65,80	70,00	85,03	80,59	64,56

Au vu de ce classement la commission a proposé de retenir l'offre de A26 Architecture pour un montant de 992 000 € H.T. qui obtient la meilleure note sur l'ensemble des critères.

Après avoir fait cet exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve la proposition de la commission d'appel d'offre,**
- **Attribue le marché au Groupement dont le mandataire et le cabinet A26 pour un montant d'honoraires de 992 000 € H.T.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.**

Le Maire,
Patrick RICOU

